



AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité Paroisse
Des Saints-Martyrs-Canadiens

RÈGLEMENT G-100 PORTANT LE NUMÉRO 232

CONSIDÉRANT que l'avis de motion a été donné le 5 Novembre 2012 par la conseillère Gabrielle Carisse

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de refondre certains règlements déjà en vigueur;

CONSIDÉRANT que le Conseil a déjà adopté divers règlements relatifs aux affaires de la Municipalité.

Sur proposition de M. Serge Breton appuyée par Pierre Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, que le règlement portant le numéro 232 portant le titre G-100 est adopté et entrera en vigueur conformément à la Loi

Le présent règlement est disponible pour consultation sur place.

DONNÉ À SAINTS- MARTYRS- CANADIENS ce 11 DÉCEMBRE 2012

Thérèse Lemay,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Thérèse Lemay, Directrice Générale et Secrétaire Trésorière de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 Décembre 2012